



# Trait d'union



## Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 13, numéro 9

18 septembre 2009

### Prochaine assemblée du conseil municipal de Saint-Antoine-de-Tilly

Le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2009, 20 h



Centre communautaire  
945, rue de l'Église

### DATES IMPORTANTES

- ☐ **18 septembre**  
Début des mises en candidature
- ☐ **22 septembre**  
Grosses ordures
- ☐ **1<sup>er</sup> octobre**  
Assemblée du conseil municipal
- ☐ **25 octobre**  
Vote par anticipation
- ☐ **1<sup>er</sup> novembre**  
Élections municipales



### SOMMAIRE

<i>Prochaine assemblée du conseil municipal</i>	<i>page 1</i>
<i>Dates importantes</i>	<i>page 1</i>
<i>Prochaine assemblée du conseil municipal</i>	<i>page 2</i>
<i>Avis public- évaluation foncière</i>	<i>page 2</i>
<i>Avis public d'élection</i>	<i>page 3</i>
<i>Avis public – dérogation mineure</i>	<i>page 4</i>
<i>Jeu-questionnaire du mois : urbanisme</i>	<i>page 4</i>
<i>Rénovation - subvention</i>	<i>page 5</i>
<i>Chiens</i>	<i>page 5</i>
<i>Cercle de fermières - invitation</i>	<i>page 5</i>
<i>Les Petites Pousses</i>	<i>page 5</i>
<i>Collecte des déchets volumineux</i>	<i>page 6</i>
<i>Regroupement des jeunes de Lotbinière</i>	<i>page 6</i>
<i>Centre communautaire</i>	<i>page 7</i>
<i>Bibliothèque La Corne de brume</i>	<i>page 8</i>
<i>Découvrez l'informatique</i>	<i>page 8</i>
<i>Nettoyage des berges sur la route bleue</i>	<i>page 9</i>
<i>Société d'horticulture</i>	<i>page 10</i>
<i>Place aux jeunes en région</i>	<i>page 11</i>
<i>Centre-Femmes Lotbinière</i>	<i>page 12</i>
<i>Du nouveau à l'épicerie</i>	<i>page 12</i>
<i>Message de l'équipe pastorale</i>	<i>page 13</i>
<i>Tel-Écoute</i>	<i>page 14</i>
<i>Choeur des hommes</i>	<i>page 14</i>
<i>Passage travail</i>	<i>page 15</i>
<i>Congé férié</i>	<i>page 15</i>

## PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Résolution 2009-160 adoptée par le conseil municipal lors de l'assemblée régulière du 8 septembre 2009 concernant la prochaine assemblée du conseil municipal.

### 2009-160 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QU' une résolution (n° 2008-165) a été adoptée le 3 novembre 2008 afin d'établir le calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2009;

ATTENDU QUE la séance d'octobre a été planifiée pour le 5 octobre;

ATTENDU QUE la période de mise en candidature pour les prochaines élections débute le 18 septembre et se termine le 2 octobre à 16 h 30;

ATTENDU QUE le conseil ne peut siéger après la fin des mises en candidature pour se conformer au Code municipal du Québec qui prescrit qu'un conseil municipal doit tenir une séance régulière au moins une fois par mois;

pour ces motifs,

proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal change la date de la séance régulière d'octobre pour le jeudi 1<sup>er</sup> octobre, à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

## AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Antoine-deTilly pour les exercices financiers 2008, 2009 et 2010.

### (3<sup>e</sup> exercice financier)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné, conformément aux dispositions des articles 73 et 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1), que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly pour les exercices financiers 2008, 2009 et 2010 (3<sup>e</sup> exercice financier), a été déposé au bureau de la directrice générale, le 14 septembre 2009.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au vendredi, inclusivement, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h, sauf les jours fériés, à la Mairie, 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly.

Comme il s'agit du troisième exercice financier du rôle triennal, toute plainte concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale, doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2010, en personne ou courrier recommandé, aux endroits suivants :

Municipalité régionale de comté de Lotbinière  
6375, rue Garneau  
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

Pour être recevable, la demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 78-1997 de la Municipalité régionale de comté de Lotbinière et applicable à l'unité d'évaluation visée par le demande.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,  
le 14 septembre 2009.

*Diane Laroche*  
Directrice générale



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

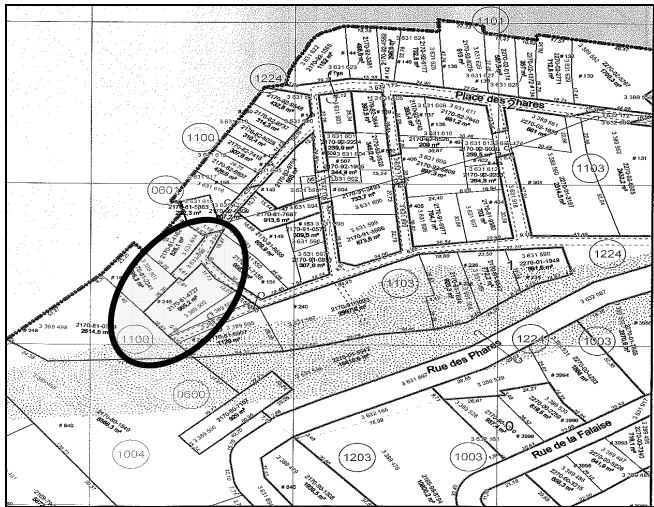
**AVIS PUBLIC est donné comme suit :**

Aux personnes intéressées par la dérogation mineure visant la propriété du 246, place des Phares et située sur le lot 3 389 502 du cadastre du Québec. Propriété de M. Marin Vézina et de Mme Louise Lapointe.

**Lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2009, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure.**

La nature et les effets de la dérogation mineure visent à autoriser un agrandissement d'un bâtiment principal avec une marge de recul de 2,6 mètres alors que la norme est de 4 mètres maximum selon le Règlement de zonage 97-368 de la Municipalité.

Propriété visée par la dérogation mineure (extrait de la matrice graphique) :



**Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> octobre, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec).**

Au cours de cette assemblée, la nature de la dérogation mineure et les conséquences de son adoption vous seront expliquées. Le conseil municipal entendra toute personne qui désire émettre ses commentaires à ce sujet.

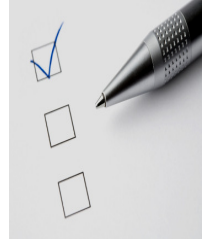
Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 18 septembre 2009.

*Diane Laroche  
Directrice générale*

**JEU-QUESTIONNAIRE DU MOIS : URBANISME**

Selon vous, est-ce que les travaux suivants nécessitent un permis de construction?

- 1) La construction d'un cabanon?  
a) Oui   
b) Non
- 2) La rénovation intérieure de votre résidence?  
a) Oui, s'il y a ajout, déplacer ou suppression d'un mur   
b) Oui, en tout temps   
c) Non
- 3) L'installation d'une piscine?  
a) Oui   
b) Non
- 4) Le changement de votre revêtement extérieur de votre résidence ou de votre garage?  
a) Oui   
b) Non
- 5) La construction d'une galerie?  
a) Oui   
b) Non



Bravo aux personnes qui ont répondu **OUI** à toutes ces questions. Si vous avez répondu **NON** à l'une d'entre elles et que vous avez entrepris des travaux sans faire une demande, au préalable, vous pourriez vous mériter une visite du responsable de l'urbanisme à votre domicile.

Pour avoir les bonnes réponses à vos projets de rénovation, vous pouvez appeler Félix Boudreault, responsable de l'urbanisme, au **418 886-2441**, poste **105**.



**RÉNOVATION - SUBVENTION**

**Un coup de pouce pour vos travaux de rénovation –  
Crédit d'impôt disponible pour la rénovation domiciliaire**

Dans leur budget respectif, les deux paliers de gouvernement ont annoncé des crédits d'impôt pour l'aide à la rénovation. De plus, la MRC de Lotbinière offre des subventions dans le cadre du programme « Réno-Village ». La Municipalité tient à vous informer de ces programmes afin de vous inciter à les utiliser et à rénover davantage.

1 - Le gouvernement fédéral offre un remboursement de 15 % sur vos dépenses admissibles pour des travaux supérieures à 1 000 \$, mais ne dépassant pas 10 000 \$. Le crédit maximum de crédit d'impôt non remboursable est de 1 350 \$. Pour en avoir plus de renseignements à ce sujet, vous pouvez consulter le site de l'Agence du revenu du Canada : <http://www.cra-arc.gc.ca/cird/>.

2 – Le gouvernement du Québec offre un remboursement équivalent à 20 % de la différence entre la valeur des dépenses admissibles et 7 500 \$. Le crédit maximal accordé est de 2 500 \$. Pour d'autres renseignements, vous pouvez consulter le site de Revenu Québec :

[http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/particulier/impots/impot/credit\\_remb/renovation/index.asp](http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/particulier/impots/impot/credit_remb/renovation/index.asp).

Nous vous invitons fortement à visiter ces sites, car certains travaux ne sont pas admissibles et vous devez remplir certaines conditions pour bénéficier de ces crédits d'impôt. De plus, nous vous suggérons de consulter ce site de l'APCHQ qui résume très simplement ces deux programmes de crédit d'impôt : <http://www.gomaison.com/goreno/financement/creditsimpot.asp>.

Finalement, nous tenons à vous rappeler que vous pouvez recevoir des subventions allant jusqu'à 90 % (sans dépasser 10 000 \$) de vos travaux dans le cadre du programme « Réno-Village ». Pour être admissible, vous devez répondre aux critères suivants.

- 1- La valeur uniformisée de votre résidence doit être inférieure de 75 000 \$ (excluant le terrain).
- 2- Le revenu du ménage doit être inférieur à 25 500 \$ (1 personne), 28 500 \$ (2-3 personnes), 30 600 \$ (3-4 personnes) et 33 000 \$ (5 personnes et plus).
- 3- La propriété doit être votre résidence principale.

Si vous désirez avoir plus d'information sur ce programme, vous pouvez communiquer avec la MRC de Lotbinière, au **418 926-3407**.

\* \* \* \* \*

## CHIENS

Depuis le début de l'été, nous avons reçu de nombreuses plaintes concernant les excréments de chiens laissés ici et là, et ce, en présence de leur maître. Ce problème a été principalement répertorié dans la rue du Fleuve et la cour de l'école. Nous aimerions vous rappeler qu'il s'agit de la responsabilité de chaque promeneur et promeneuse de ramasser les excréments de son animal. Malheureusement, plusieurs personnes n'exécutent pas ce simple geste et entravent, par leur inaction, la qualité de vie des résidents et résidentes du secteur.



Nous demandons à chaque propriétaire de chiens de ramasser les excréments de son animal lorsqu'il se promène dans les rues de la Municipalité. Il s'agit d'un geste de civisme que tous et chacun doivent effectuer pour le bien de la communauté.

## CERCLE DE FERMIERES INVITATION

### ‡ ‡ Soirée portes ouvertes

Vous vous intéressez à l'artisanat sous toutes ses formes : tissage, couture, tricot...? Vous aimeriez en savoir plus sur le Cercle, son but, ses membres et l'expertise que nous mettons à votre service?

Vous êtes alors conviées à une soirée rencontre où il nous fera grand plaisir de discuter avec vous, de répondre à vos questions et de vous donner un aperçu de notre savoir faire, que nous aimerions partager avec vous.

Date : **mardi 13 octobre 2009**

Lieu : centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 2<sup>e</sup> étage

### Prix de présence à gagner!

Pour de plus amples informations :

Denise Boucher, secrétaire

**Tél. : 418 881-3375**

Patricia Chouinard, membre

Tél. : 418 413-0520

## LES PETITES POUSSSES

**L'École des Petites Pousses**  
**Pré-maternelle pour les 3-4 ans**  
**Pour information et inscription**

**Johanne Guimond**

**Tél. : 418 886-2192**



## COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX

📍 **Le mardi 22 septembre 2009**

Les déchets volumineux doivent être déposés au chemin, la veille, séparément des autres déchets, le plus près possible de la rue ou de la route, disposés au sol et non dans une remorque. Conformément à la Loi de la qualité de l'environnement, ces objets devront être empilés de façon ordonnée ou liés en paquets pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement.



### Déchets volumineux :

Déchets occasionnels et encombrants provenant d'usages domestiques, tels que meubles, cuisinières, piscines hors terre, accessoires électriques ou à gaz.

### Ne seront pas recueillis :

Carcasses d'automobiles, matériaux de construction ou de rénovation (fenêtres avec ou sans cadrage, morceaux de bois), liquide (peinture, gaz et autres) et pneus. Les branches cassées ou taillées ne sont pas considérées comme des déchets solides volumineux.

**Dorénavant, depuis l'entrée en vigueur du règlement sur les halocarbures adopté par le gouvernement du Québec, nous ne pouvons plus faire la collecte des appareils contenant des gaz de refroidissement, tels que réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, déshumidificateurs et thermopompes.**

**Vous pouvez joindre une compagnie de réfrigération certifiée pour enlever le gaz des appareils ci-dessus mentionnés. Lorsque ce sera fait, la compagnie apposera sur l'appareil une étiquette signée par le technicien et, à ce moment seulement, nous aurons la certitude que l'appareil peut être ramassé lors de la collecte des déchets volumineux.**

Pour ce qui est des contenants de peinture, vous pouvez les déposer à la Quincaillerie Maurice Hamel et fils, de Sainte-Croix, ou à la Quincaillerie 2000, de Saint-Apollinaire.



Pour toute autre collecte de métal, vous pouvez joindre M. Carol Boucher, de Lotbinière, au **418 796-2715**. Il ramasse les carcasses d'automobile, de tracteurs, etc.



## DES NOUVELLES DE LA MAISON DES JEUNES

En ce début de l'année scolaire, la Maison des jeunes (MDJ) vous invite à venir la visiter et à lui faire part de vos idées d'activités et de projets. Pour ceux et celles qui souhaiteraient s'impliquer davantage à la MDJ, un comité exécutif sera formé sous peu. Ce comité travaille à la planification et à l'organisation des activités qui auront lieu au cours de la prochaine année. Invitation spéciale aux parents et citoyens et citoyennes de Saint-Antoine-de-Tilly qui souhaiteraient s'impliquer plus activement auprès des jeunes; il y a un poste adulte au sein du comité exécutif.



En terminant, nous vous rappelons que si vous avez des questions ou des suggestions à nous faire, il est possible de nous joindre à la MDJ, au **418 881-2458** (soir), ou au bureau, au **418 728-4665** (jour).

Au plaisir de vous voir bientôt!  
L'équipe d'animation.

**La Maison des jeunes est ouverte  
les mardis, de 18 h 30 à 21 h 30  
et les samedis, de 19 h à 22 h**

## CENTRE COMMUNAUTAIRE

### COURS DE DANSE POUR LES JEUNES Studio de danse « Hypnose »



#### **Danse créative pour les jeunes de 3 à 5 ans**

Début : le samedi 19 septembre, de 10 h à 11 h

#### **Danse pour les jeunes de 6 à 8 ans**

Initiation aux premiers cours

Par la suite, les enfants identifieront leur choix (hip-hop, funk, cheerleading ...).

Début : le samedi 19 septembre, de 11 h à 12 h

Durée : 12 semaines

Coût : 75 \$ par enfant

Spectacle pour les parents à la fin de la session.



#### **Danse « HIP-HOP » pour les jeunes de 9 à 12 ans**

Début : le mercredi 23 septembre, de 15 h 30 à 16 h 30

Durée : 10 semaines

Coût : 95 \$ par personne

Maximum : 12 personnes

Cours donnés par : Nathalie Lemay



### MINI SOCCER INTÉRIEUR (technique et pratique)

Mardis : 1<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> année

15 h 30 à 16 h 30

8 septembre au 15 décembre



Jeudis : 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année

15 h 30 à 16 h 30

10 septembre au 17 décembre

Coût : 30 \$/enfant

Cours donnés par : Normand Pouliot

Guy Gagnon

Responsable de la programmation

Bureau, à la mairie : 418 886-2441, poste 208

[g.gagnon@saintantoinedetilly.com](mailto:g.gagnon@saintantoinedetilly.com)

**Formulaires d'inscription disponibles à la Mairie**

# BIBLIOTHÈQUE LA CORNE DE BRUME

## Campagne d'abonnement : du 1<sup>er</sup> au 30 septembre

Venez découvrir votre bibliothèque locale et les nombreux services qu'elle vous offre! Profitez de la rentrée automnale pour vous y abonner **gratuitement** ou invitez quelqu'un à le faire, si vous l'êtes déjà!

La campagne d'abonnement « *Donnez du volume à votre esprit* » s'adresse à toute la famille. Du **1<sup>er</sup> au 30 septembre**, tous les nouveaux abonnés, jeunes ou adultes, et les abonnés qui les invitent à s'inscrire, courent la chance de gagner plusieurs prix intéressants, soit une **lampe de lecture flexible**, offerte par votre bibliothèque, et **quatre prix de 1 000 \$ en argent**, offerts par le Réseau Biblio.

Des bénévoles se feront un plaisir de vous accueillir et de vous donner de plus amples informations pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Vous pouvez aussi consulter le site Internet du réseau Biblio : [www.reseaubibliocnca.qc.ca](http://www.reseaubibliocnca.qc.ca).



## Club de lecture d'été

Cet été, les jeunes abonnés de la bibliothèque *La Corne de brume* ont eu, de nouveau, l'occasion de participer à un club de lecture, ce que plusieurs ont fait avec enthousiasme. Pas moins de 28 jeunes, âgés de 2 à 15 ans, ont lu ou se sont fait lire des livres empruntés à la bibliothèque. Cela représente six jeunes de plus que l'année dernière. Ensemble, ces 14 garçons et 14 filles ont lu 235 bouquins.

Le 8 septembre dernier, les bénévoles de la bibliothèque ont fait tirer parmi ces enfants quatre prix de participation, soit des cartes-cadeaux de chez Renaud-Bray, d'une valeur de 15 \$ chacune. **Félicitations** aux quatre personnes gagnantes : Léa-Samuelle Daigle (7 ans), Guillaume Dusablon (11 ans), Charles-Antoine Lapierre (8 ans), et Marc-Aurèle Trépanier (6 ans).

## Heure du conte

Cet automne, l'heure du conte revient pour éveiller les jeunes au plaisir de la lecture! Toutes les deux semaines, deux animateurs se relaieront pour animer une séance d'une heure au cours de laquelle ils raconteront une ou deux histoires, puis proposeront des activités autour du livre. Surveillez la publicité pour connaître les dates des heures du conte.

## Horaire de la bibliothèque

Dimanche : de 10 h à midi  
Mardi et mercredi : de 19 h à 21 h  
Jeudi : de 9 h 30 à 10 h 30

Veuillez noter que votre bibliothèque sera **FERMÉE le dimanche 11 octobre** en raison du congé de *l'Action de grâces*.

Isabelle Bouchard  
Martine Viel

~~~~~

## Découvrez l'informatique!

Vous voudriez découvrir le monde de l'informatique, devenir à l'aise avec l'ordinateur pour pouvoir entreprendre des recherches d'emploi ou simplement naviguer à la recherche d'information. Cet outil est accessible pour vous à ABC Lotbinière, à Saint-Flavien.



ABC Lotbinière offre des ateliers d'informatique pour débutants et débutantes.

**Vous pouvez vous inscrire dès maintenant : 418 728-2226.**

## NETTOYAGE DES BERGES SUR LA ROUTE BLEUE QUÉBEC/CHAUDIÈRE-APPALACHES

Bonjour,



Nous sollicitons votre collaboration pour l'organisation d'une corvée de nettoyage, cet automne, sur un des sites de la Route bleue Québec/Chaudière-Appalaches (RBQCA). L'organisation de la RBQCA souhaite réaliser une corvée de nettoyage lors du grand nettoyage des rivages canadiens de la TD qui aura lieu du **19 au 27 septembre**.

En tant que gestionnaire de site ou d'une municipalité, nous vous demandons de nous transmettre le ou les sites de la Route bleue où il serait pertinent de réaliser une corvée de nettoyage les samedis 19 ou 26 septembre prochains.

Les sites sélectionnés devront être jonchés d'une quantité considérable de déchets créés par les hautes marées automnales ou par les activités humaines. Nous vous invitons à nous proposer vos sites ciblés, et ce, par courriel. Nous communiquerons avec vous afin d'avoir plus de détails et nous vous confirmerons les projets retenus. Prenez note que l'organisation et les frais de cette activité seront assumés par la RBQCA.

Cette initiative est dans le but de sensibiliser la communauté à l'importance de l'environnement et de l'impact de sa présence dans les milieux naturels. Par cette activité, nous souhaitons toucher autant les usagers du Saint-Laurent que les familles, les citoyens et les groupes communautaires. Cet événement permet à tous et à toutes de prendre part à une activité ayant un impact réel et mesurable sur l'environnement local, aussi bien que sur le plan mondial.

Le Grand Nettoyage des rivages canadiens de la TD est une initiative de conservation d'envergure nationale qui permet aux Canadiens et Canadiennes de poser des gestes ayant un impact positif sur l'environnement de leur localité. Il est une des plus importantes initiatives de conservation mise en place par l'Aquarium de Vancouver.

Pour plus d'information : <http://www.vanaqua.org/cleanup/accueil.php>.

Si vous désirez obtenir des renseignements additionnels sur le projet, vous pouvez nous joindre au numéro de téléphone : **418 522-5040**.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, veuillez accepter mes salutations distinguées.

Merci de faire circuler aux gens susceptibles d'être intéressés par l'activité.

Véronique Gagnon P.  
Coordonnatrice Route bleue Québec/Chaudière Appalaches  
Récréologue

**418 522-5040**  
[veroniquegagnonp@gmail.com](mailto:veroniquegagnonp@gmail.com)



## UNE AUTEURE À SUCCÈS À SAINT-APOLLINAIRE

Le livre *Fleurs comestibles, du jardin à la table*, de Mme Mélinda Wilson, publié chez Fides en 2006, a connu un tel succès que, dès 2007, une nouvelle édition revue et augmentée a été mise en marché. Cela n'a rien de surprenant, car Mme Wilson nous fait découvrir un aspect négligé des fleurs, leur goût. Avez-vous déjà dégusté des fleurs de courgettes farcies à la mousse de saumon, un potage à l'hémérocalle ou une salade aux fleurs de bégonia? Ce ne sont là que quelques exemples des délicieuses recettes qu'on peut réaliser avec des fleurs. Il faut dire que Mme Wilson en connaît long sur les fleurs, puisqu'elle fabrique aussi à la main des produits de soins naturels. Si vous êtes curieux, vous pouvez en découvrir plus sur les fleurs comestibles lors de la conférence qu'elle donnera à la Société d'horticulture de Saint-Apollinaire, le **mercredi 7 octobre**, à la salle du conseil, 94, rue Principale, à **19 h 30**.

L'entrée est libre pour les membres et de 5 \$ pour les non-membres.



Puis, le **mardi 10 novembre**, un spécialiste des cactus et plantes grasses de Québec, M. Luc Carrier, viendra nous faire découvrir ces plantes bien particulières, **au même endroit et à la même heure**.

Pour voir la programmation complète de la Société d'horticulture de Saint-Apollinaire et consulter les photos, le journal ou l'aide horticole, rendez-vous sur [www.amelanchier.com](http://www.amelanchier.com).

Nancy Ross





## Un nouveau nom et une nouvelle image pour Place aux jeunes du Québec

Québec, le 24 août 2009 - Place aux jeunes du Québec s'est récemment doté d'une nouvelle image et d'un nouveau nom. L'organisme qui facilite la migration des jeunes diplômés de 18 à 35 ans en région portera désormais le nom PLACE AUX JEUNES EN RÉGION.

L'ajout du mot « région » a pour but de préciser la mission et le champ d'intervention de l'organisation. Ce changement de nom affecte uniquement l'instance nationale; les 70 Place aux jeunes locaux conserveront donc leur nom.

### Ton avenir en région

La nouvelle image, qui fait du mot « *région* » son élément central, et son slogan « *Ton avenir en région* » teinteront les prochaines campagnes promotionnelles de PLACE AUX JEUNES EN RÉGION (PAJR). Pour appuyer ses efforts dans le recrutement de jeunes diplômés intéressés à travailler et à s'établir dans l'une des 15 régions où PAJR est présent, l'organisme fera une tournée des établissements scolaires et réalisera une campagne publicitaire dans les principaux pôles urbains dès l'automne.



Parmi les actions mises de l'avant par « *Place aux jeunes en région* » pour aider les jeunes à s'établir en région, notons la diffusion des emplois qualifiés sur son site [www.accrodesregions.qc.ca](http://www.accrodesregions.qc.ca), l'offre de séjours exploratoires **gratuits** en région et l'**aide à distance** offerte par l'un des 70 agents de migration PAJ/Desjardins qui travaillent sur le terrain dans 15 régions du Québec.

PAJR et son réseau sont financés par le Secrétariat à la jeunesse, dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec, par le Mouvement Desjardins et par des centaines de partenaires locaux.

Source : Catherine Rioux  
Coordonnatrice des communications  
PLACE AUX JEUNES EN RÉGION  
info@placeauxjeunes.qc.ca  
**418 523-111**

## Candidates recherchées



Ayant le goût de s'impliquer dans un projet audacieux et original pour souligner les 25 ans du Centre-Femmes de Lotbinière

### Vous pouvez vous impliquer de différentes façons :

- Comédienne
- Décors
- Publicité
- Costumes/accessoires
- Vente de billets
- Etc.

## CENTRES-FEMMES

### † Rencontre d'information

Le **6 octobre, de 17 h à 19 h**, lors de la journée nationale des Centres-Femmes.

Pour information : **418 728-4402**



# Nouveau

Épicerie Saint-Antoine, *Au petit marché*, vous offre un nouvel éventail de produits :

- épicerie;
- fruits et légumes;
- produits maison (Jocelyne);
- viande sous vide de la Boucherie Huot;
- bière de microbrasserie;
- produits biologiques Abénakis (café et plus);
- pain Première moisson (italien et plus);
- journaux;
- antiquités, livres, cadeaux;
- produits du Canard goulu.

### Heures d'ouverture

**Du lundi au samedi : 8 h 30 à 18 h 30**  
**Dimanche : 9 h à 18 h 30**

4040, chemin de Tilly  
Saint-Antoine-de-Tilly  
418 886-2819

Au plaisir de vous voir!

*Jocelyne Gagnon*



## MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

### Message du Père Jacques Agnes

Bonjour chers paroissiens et paroissiennes,

C'est avec joie que j'ai accepté de venir servir dans l'unité Pastorale des seigneuries, au coté du père Gilles Rhéaume. Je suis le père Jacques Agnes Agbandji, du diocèse de Yopougon, en Côte d'Ivoire. J'ai été ordonné prêtre le 14 juillet 1996, donc déjà 13 ans de sacerdoce. Je suis en fin de maîtrise en théologie à l'Université Laval. Je salue chacun et chacune d'entre vous, vos différentes familles et demeure votre fils, votre frère et votre pasteur. Que la Sainte Vierge veille sur vous et vous garde à jamais. Je vous embrasse tous et toutes.

Père Jacques Agnes

### **Unité pastorale des seigneuries Préparation des enfants Premier pardon et première communion**

Comme vous le savez, l'enseignement religieux catholique a été aboli le 30 juin 2008 dans les écoles. Cela implique bien des changements. Votre communauté chrétienne a la responsabilité de vous d'aider dans l'éducation de la foi de votre famille, en organisant des catéchèses pour vos enfants.

Des parcours catéchétiques en paroisse ont été mis en place pour faire face à ce nouveau défi. Dorénavant, pour **le premier pardon et la première communion**, les jeunes devront **obligatoirement** avoir suivi un parcours catéchétique. Afin d'aider tout le monde à mieux comprendre la situation et pour répondre à vos questions, il y aura des **rencontres d'information pour les parents (sans les enfants)**. Si vous avez un enfant âgé d'au moins 8 ans (au 1<sup>er</sup> octobre 2009) et que vous désirez l'inscrire à la préparation à ces deux sacrements, vous **devez assister** à cette **rencontre d'information**. Elles se tiendront dans trois paroisses, au début de l'automne 2009 (voir calendrier plus loin). Nous vous demandons de vous inscrire à l'une des rencontres offertes, en téléphonant au secrétariat de votre paroisse **avant le vendredi 25 septembre 2009**.

Merci de votre collaboration!

Richard Drouin, animateur de pastorale Unité des seigneuries

Céline Savoie, sscm, responsable de l'Initiation sacramentelle

### Horaire des rencontres :

Saint-Apollinaire, le dimanche 4 octobre 2009 à 18 h 45, à la sacristie (porte de côté)  
Saint-Agapit, le lundi 5 octobre à 18 h 45, à la sacristie (porte de côté)  
Saint-Octave-de-Dosquet, le mardi 6 octobre à 18 h 45, salle de l'église (porte arrière)

### Horaire des secrétariats :

|                               |                     |                                                                   |
|-------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Saint-Agapit                  | 418 888-3831        | Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 11 h 30<br>et de 13 h à 16 h 30   |
| Sainte-Agathe                 | 418 599-2691        | Lundi, mercredi, vendredi : 9 h à 11 h 30                         |
| <b>Saint-Antoine-de-Tilly</b> | <b>418 886-2513</b> | <b>Lundi et mercredi : 8 h 30 à 12 h 30<br/>et de 13 h à 16 h</b> |
| Saint-Apollinaire             | 418 881-3943        | Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h<br>et 13 h à 16 h 30            |
| Saint-Gilles                  | 418 888-4953        | Lundi et mardi : 9 h à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h                  |
| Saint-Octave-de-Dosquet       | 418 728-2858        | Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 11 h 30<br>et de 13 h à 16 h 30   |



### TEL-ÉCOUTE DE RETOUR AVEC UN NOUVEL HORAIRE

#### En parler, ça fait du bien...

Écouter l'autre, c'est lui permettre d'exister tel qu'il est, dans sa globalité et sa dignité.

**Les écoutants de Tel-Écoute sont là  
pour vous offrir une oreille attentive  
7 jours sur 7  
Du lundi au vendredi, de 18 h à 3 h**

**Les samedis et dimanches  
de midi à 3 h**

**ANONYME, CONFIDENTIEL**

**et GRATUIT**

**418 728-4445**

Saint-Narcisse, Saint-Patrice  
et Saint-Sylvestre : **418 387-3393**



### « CHOEUR DES HOMMES » INSCRIPTION

**Mercredi 23 septembre  
Sacristie de Saint-Antoine-de-Tilly  
19 h 30**

Coût : **50 \$** (six pratiques)

Bienvenue à tous et à toutes!

Au plaisir de se revoir!

Jocelyne Castonguay





Permettez-nous de rappeler que Passage-Travail, organisme à but non lucratif, guide et conseille **depuis 25 ans** les gens en recherche d'emploi afin qu'ils décrochent le meilleur emploi possible dans les plus brefs délais. Nos services sont **GRATUITS, DYNAMIQUES ET EFFICACES**.

Nous vous remercions de votre **précieuse** collaboration et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

### **VOUS CHERCHEZ UN EMPLOI?**

Saviez-vous que les services de Passage-Travail s'adressent à toute personne de 18 ans ou plus à la recherche d'un emploi? Que vous soyez une femme, un homme, un finissant, une travailleuse expérimentée, une personne immigrante, un employé à statut précaire ou un retraité qui souhaite revenir sur le marché du travail, **NOUS POUVONS VOUS AIDER** et c'est **GRATUIT**.

Inscrivez-vous à une séance d'information au **418 833-7122 (Lévis)**

ou au **418 832-0088 (Charny)**

**Territoires desservis : Ville de Lévis et MRC de Bellechasse et Lotbinière**

**[www.passagetravail.com](http://www.passagetravail.com)**

*Partenariat Emploi-Québec Chaudière-Appalaches*

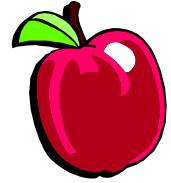
Source : Ginette Drolet 418 833-7122



## **CONGÉ FÉRIÉ**

*Les bureaux de la Mairie,  
le Centre communautaire  
et les services municipaux  
seront fermés  
le lundi 12 octobre*

# Trait d'union



Bulletin d'informations de la  
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

**Prochaine parution :** 22 octobre 2009

**Date de tombée des articles :** 15 octobre 2009

**Coordination et rédaction :** Huguette Laroche et Lucie Brunet

**Révision des textes :** Gérard Goyer

## **Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly**

3870, chemin de Tilly, C.P. 10

Saint-Antoine-de-Tilly, Qc G0S 2C0

Téléphone : 418 886-2441

Télécopieur : 418 886-2075

Courriel : [saint-antoine@globetrotter.net](mailto:saint-antoine@globetrotter.net)

Site Internet : [www.saintantoinedetilly.com](http://www.saintantoinedetilly.com)



### ***Heures de bureau :***

de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h,  
du lundi au vendredi

# Bon congé de l'Action de grâces!